

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2640

29 octobre 2011

SOMMAIRE

Abbott International Luxembourg S.à r.l.	126706	Ivory Investholding S.A.	126717
Abbott Investments Luxembourg S.à r.l.	126708	Jinyou Mining Investment Limited Sàrl ..	126695
Alanis S.A.	126700	Leighton S.A.	126702
Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A.	126698	LuxCo 128 S.à r.l.	126704
Anchor SA	126711	LX Alpha Phi S.C.A.	126695
Angel PEC B1 S.à r.l.	126708	LX Beta S.à r.l.	126699
ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l.	126694	Max Premium Invest S.à r.l.	126706
BRE/Management S.A.	126713	Mili Malo, S.à r.l.	126699
Crystal Almond S.à r.l.	126677	Miro Holding S.à r.l.	126716
Dow International Finance S.à r.l.	126685	Moly-Cop Group	126699
Dundee International (Luxembourg) Hol- dings S.à r.l.	126674	Müller Sàrl	126706
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 10 S.à r.l.	126682	Musca S.A.	126719
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 12 S.à r.l.	126688	Navlink S.A.	126719
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 14 S.à r.l.	126690	Neuheim Management III S.à r.l.	126682
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 3 S.à r.l.	126700	Next Management S.à r.l.	126682
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 4 S.à r.l.	126709	Niquel	126712
Dundee International (Luxembourg) In- vestments 6 S.à r.l.	126714	NL&F S.A.	126674
Fondation Feltz-Klensch	126711	Pan European Real Estate Fund 1 S.A. ..	126717
Heco S.A., SPF	126676	Paramina Sàrl	126692
IDI Emerging Markets SA	126693	PBW II Real Estate S.A.	126713
Immotras S.A.	126693	Pergam Properties 1 S.C.A.	126679
Isiwis S.à r.l.	126694	Phoenix Manufacturing and Trading AG	126694
Itaipava Holding 1 S. à r.l.	126679	RE Debt Strategy S.A.	126716
Itaipava Holding 2 S.à r.l.	126693	Regent S.C.A.	126713
ITFI	126695	Sadyd S.A.	126719
		Saint-Georges	126695
		Santa Capital I S.à r.l.	126704
		Santa Capital I S.à r.l.	126718
		Skandia Life S.A.	126718
		Starboard Property Group Sàrl	126698
		St-Lux S.à r.l.	126702
		Supreme Entertainment S.A.	126693

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 132.636.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2011 au siège social.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

Bruno Abbatte, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69 rue de la Semois, L2533 Luxembourg, administrateur;

Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 7 rue Thomas Edison, L1445 Strassen, administrateur;

Isabelle Claude, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 69 rue de la Semois, L2533 Luxembourg, administrateur;

Le commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NL&F S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011131793/24.

(110151198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 108.197.412,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.396.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee (Gibraltar) Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar with registered address at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, of 17 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1543 of 12 July 2011, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 29 April 2011 by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1571 of 14 July 2011.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the twenty-five (25) existing shares of the Company with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eight million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and twelve euro (EUR 108,184,912.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), to an amount of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) by the issue of one hundred and eight million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and twelve shares (108,184,912.-) with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to all of the one hundred and eight million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and twelve shares (108,184,912.-) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of one hundred and eight million one hundred and eighty-four thousand nine hundred and twelve euro (EUR 108,184,912.-) (the "Claim"). Following the contribution in kind, the Claim ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claim to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claim to the Company.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) divided into one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (108,197,412) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro (6,500.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représenté par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié par Maître Francis Kessler, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1543 du 12 juillet 2011, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 160 396 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, le 29 avril 2011, par acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1571, le 14 juillet 2011.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir les vingt-cinq (25) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, en douze mille cinq cent (12.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent douze euros (EUR 108.184.912,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-), en émettant cent huit millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent douze (108.184.912) part sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des cent huit millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent douze (108.184.912) nouvelles part sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent douze euros (EUR 108.184.912,-) (la "Créance"). Suite à l'apport en nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert de la Créance à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable de la Créance à la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de cent huit millions cent quatre-vingt-dix sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-) divisé en cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze (108.197.412) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euro (6.500,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36625. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125834/125.

(110144775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Heco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 14.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127709/10.

(110147104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Raymond THILL, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on behalf of Largo Intermediary Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port., Guernsey GY1 1WA, registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 52969, by virtue of a proxy attached hereto, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal Almond S.à r.l, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 155.254 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 23 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2190 on 15 October 2010. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand and five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501) by the issue of one (1) new share of a par value of one euro (EUR 1) (the "New Share") and a total subscription price of eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000); subscription for the New Share by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind of a receivable held by the subscriber against the Company of an amount of eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000); approval of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount of one euro (EUR 1) to the share capital of the Company and allocation of an amount of eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euros (EUR 8,499,999) to the share premium account of the Company.

2. Consequential amendment of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one euros), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares of EUR 1 (one euro) each."

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and one euros (EUR 12,501) by the issue of a total of one (1) new share of a nominal value of one euro (EUR 1) (the "New Share") for a total aggregate subscription price of eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000) (the "Subscription Price") subscribed and paid by the Sole Shareholder by contribution in kind of a receivable held by the subscriber against the Company of an amount of eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000).

The above contribution in kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated August 30th, 2011, the conclusion of which is as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the Contribution in Kind with respect to one (1) new share to be issued is to be valued at eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000) which is equal to the subscription price of the new share to be so issued by the Company, together with the amount of eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euros (EUR 8,499,999) to be allocated to the share premium account of the Company.

Therefore it is proposed by the board of managers to the Sole Shareholder to value the Contribution in Kind at eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000)."

The Sole Shareholder approved the above valuation of the contribution in kind at an aggregate amount of eight million five hundred thousand euros (EUR 8,500,000).

Proof of the transfer of the contribution in kind described above to the Company was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of one euro (EUR 1) equal to the nominal value of the New Share to the share capital and an amount of eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euros (EUR 8,499,999), to the share premium account of the Company.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend and restate article 8 of the articles of association of the Company as set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand and six hundred euros (EUR 4,600).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was signed in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, pour le compte de Largo Intermediary Holdings Limited, une limited company constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, immatriculée auprès du Guernsey Registrar of Companies sous le numéro 52969, en vertu d'une procuration ci-jointe, étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Crystal Almond S.à r.l, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg du 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2190 du 15 octobre 2010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.254 (la "Société").

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Les points sur lesquels des décisions devaient être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12,501) par l'émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la "Nouvelle Part Sociale") et un prix de souscription total de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000); souscription à la Nouvelle Part Sociale par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'apport en nature d'un montant total de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000) correspondant à certaines créances détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société; approbation de l'évaluation de l'apport en nature; allocation de la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale d'un montant d'un euro (EUR 1) au capital social de la Société et allocation d'un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 8,499,999) au compte de prime d'émission.

2. En conséquence de ce qui précède, modification de l'article 8 des statuts de la Société afin qu'ils se lisent comme suit:

" **Art. 8.** Le montant du capital social de la société est fixé à EUR 12.501 (douze mille cinq cent et un euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cent et une) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune."

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501), par l'émission d'un total d'une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la "Nouvelle Part Sociale") pour un prix total de souscription de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000), (le "Prix de Souscription"). La Nouvelle part sociale a été souscrite par l'Associé Unique et le Prix de Souscription payé par l'Associé Unique par un apport en nature d'un montant total de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000), correspondant à certaines créances détenues par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

L'apport en nature ci-dessus a été plus amplement décrit et évalué par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation daté du 30 août 2011, la conclusion duquel est telle que suit:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que l'apport en nature correspondant à l'émission d'une action nouvelle doit être évalué à huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000) ce qui est égal au prix de souscription de l'action nouvelle à émettre par la Société.

En conséquence le conseil de gérance propose à l'assemblée générale des actionnaires d'évaluer l'apport en nature à la somme de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000)"

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'apport en nature ci-dessus d'un montant de huit millions cinq cent mille euros (EUR 8.500.000).

Preuve du transfert de l'apport en nature décrit ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de un euro (EUR 1) égal à la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale au capital social et un montant de huit millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 8.499.999), au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier et de refondre l'article 8 des statuts de la Société tel que figurant dans le point 2. de l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à quatre mille six cents euros (EUR 4.600).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39405. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128194/143.

(110147629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Itaipava Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.221.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127720/11.

(110147387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "PERGAM PROPERTIES 1 S.C.A.", -avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.242, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2006 du 14 octobre 2009, et dont

les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 10 mars 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Caria LOURO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 17 juin 2011.

III.- Qu'il ressort de la liste de présences que sur les onze mille six cent quatre-vingt-quinze (11.695) actions en circulation la totalité des onze mille six cent quatre-vingt-quinze (11.695) actions est représentée à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée représentant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification du point a) de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'EEE, dans le but de faire bénéficier leurs actionnaires des résultats de la gestion de ces investissements ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.»

2. Modification du point g) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cours de la vie sociale, la Société pourra créer une ou plusieurs classe(s) d'actions au sein d'une même catégorie d'actions et ainsi diviser chaque groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie, en groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie et d'une même classe. Cette disposition n'est pas applicable aux Actions de Catégorie B qui constituent une seule et même catégorie d'Actions et qui ne sauraient être subdivisées en différentes classes.»

3. Ajout du point i) à l'article 7 des statuts de la Société et dont la teneur sera:

«Les Actions de Catégorie B représentent au moins 0.5 % du capital de la Société. Ce pourcentage minimum doit être atteint à la fin de la période de souscription. En cas de libération progressive des Actions, ce pourcentage est calculé au vu des engagements de souscription, et les actions de Catégorie B doivent être libérées au même rythme que les actions de Catégorie A.»

4. Modification du point a) de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, dont au travers de prestations effectivement liées à la gestion de la Société, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.»

5. Modification du point 2) de l'article 23 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«2) La Société répartira les fonds disponibles pour une éventuelle distribution (les «Fonds Disponibles») entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, pro rata le nombre d'Actions détenus dans la catégorie concernée, sous forme de dividendes, de remboursement de primes d'émission ou autres réserves, ou remboursement de capital tel que permis par la Loi, mais dans l'ordre prioritaire suivant:

a/ Premièrement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal aux Capitaux de Catégorie A;

b/ Deuxièmement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Rendement Préférentiel;

c/ Troisièmement, affectation des Fonds Disponibles à la constitution d'une réserve spéciale pour distribution future aux Actionnaires de Catégorie B (la «Réserve Spéciale») jusqu'à ce que la Réserve Spéciale atteigne un montant égal aux Capitaux de Catégorie B;

d/ Quatrièmement, dans la mesure où il y a des Fonds Disponibles, à parts égales, distribution aux Actionnaires de Catégorie A et affectation à la Réserve Spéciale jusqu'à ce que les fonds affectés à la Réserve Spéciale en vertu du présent point d/ atteignent un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu du point b/ qui précède et de tous les montants distribuables en vertu du présent point al (le "Carried Interest");

e/ Enfin, dans la mesure où il y a encore des Fonds Disponibles, distribution de 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et affectation de 10% à la Réserve Spéciale.

Les montants affectés à la Réserve Spéciale ne pourront être libérés entre les mains des Actionnaires de Catégorie B qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans commençant à courir à compter de la date de dernière émission des Actions de Catégorie B. Dans la mesure où ce délai sera expiré, tous les Fonds Disponibles qui auraient été susceptibles d'être affectés à la Réserve Spéciale en application du présent paragraphe 2) du présent article pourront faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires de Catégorie B, le tout en conformité avec la Loi.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point a) de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet principal d'investir, directement ou indirectement, dans des titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés, dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé d'instruments financiers français ou étranger ou sur un marché organisé non réglementé d'instruments financiers d'un Etat qui n'est pas partie à l'accord sur l'EEE, dans le but de faire bénéficier leurs actionnaires des résultats de la gestion de ces investissements ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point g) de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Au cours de la vie sociale, la Société pourra créer une ou plusieurs classe(s) d'actions au sein d'une même catégorie d'actions et ainsi diviser chaque groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie, en groupe d'actionnaires titulaires d'actions d'une même catégorie et d'une même classe. Cette disposition n'est pas applicable aux Actions de Catégorie B qui constituent une seule et même catégorie d'Actions et qui ne sauraient être subdivisées en différentes classes.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point i) à l'article 7 des statuts de la Société et dont la teneur sera:

«Les Actions de Catégorie B représentent au moins 0.5 % du capital de la Société. Ce pourcentage minimum doit être atteint à la fin de la période de souscription. En cas de libération progressive des Actions, ce pourcentage est calculé au vu des engagements de souscription, et les actions de Catégorie B doivent être libérées au même rythme que les actions de Catégorie A.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point a) de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, dont au travers de prestations effectivement liées à la gestion de la Société, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le point 2) de l'article 23 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«2) La Société répartira les fonds disponibles pour une éventuelle distribution (les «Fonds Disponibles») entre les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B, pro rata le nombre d'Actions détenus dans la catégorie concernée, sous forme de dividendes, de remboursement de primes d'émission ou autres réserves, ou remboursement de capital tel que permis par la Loi, mais dans l'ordre prioritaire suivant:

a/ Premièrement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal aux Capitaux de Catégorie A;

b/ Deuxièmement, distribution des Fonds Disponibles aux Actionnaires de Catégorie A jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au Rendement Préférentiel;

c/ Troisièmement, affectation des Fonds Disponibles à la constitution d'une réserve spéciale pour distribution future aux Actionnaires de Catégorie B (la «Réserve Spéciale») jusqu'à ce que la Réserve Spéciale atteigne un montant égal aux Capitaux de Catégorie B;

d/ Quatrièmement, dans la mesure où il y a des Fonds Disponibles, à parts égales, distribution aux Actionnaires de Catégorie A et affectation à la Réserve Spéciale jusqu'à ce que les fonds affectés à la Réserve Spéciale en vertu du présent point d/ atteignent un montant égal à 10% du total des montants distribués aux Actionnaires de Catégorie A en vertu du point b/ qui précède et de tous les montants distribuables en vertu du présent point d/ (le "Carried Interest");

e/ Enfin, dans la mesure où il y a encore des Fonds Disponibles, distribution de 90 % aux Actionnaires de Catégorie A et affectation de 10% à la Réserve Spéciale.

Les montants affectés à la Réserve Spéciale ne pourront être libérés entre les mains des Actionnaires de Catégorie B qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans commençant à courir à compter de la date de dernière émission des Actions de Catégorie B. Dans la mesure où ce délai sera expiré, tous les Fonds Disponibles qui auraient été susceptibles d'être affectés à la Réserve Spéciale en application du présent paragraphe 2) du présent article pourront faire l'objet d'une distribution aux Actionnaires de Catégorie B, le tout en conformité avec la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. FRANCOIS, C. LOURO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/31052. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011128027/141.

(110146207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

**Next Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Neuheim Management III S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.169.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 août 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 août 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011128116/14.

(110146961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.656.738,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.441.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 441 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of six million six hundred and forty-four thousand two hundred and thirty-eight euro (EUR 6,644,238.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of six million six hundred and fifty-six thousand seven hundred and thirty-eight euro (EUR 6,656,738.-) by the issue of six million six hundred and forty-four thousand two hundred and thirty-eight (6,644,238) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to five million eight hundred and five thousand and eighty-six (5,805,086) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of five million eight hundred and five thousand and eighty-six euro (EUR 5,805,086.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and fifty-two (839,152) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of eight hundred and thirty-nine thousand one hundred and fifty-two euro (EUR 839,152.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at six million six hundred and fifty-six thousand seven hundred and thirty-eight euro (EUR 6,656,738.-) divided into six million six hundred and fifty-six thousand seven hundred and thirty-eight (6,656,738) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand seven hundred fifty euro (3,750.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par Me. Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze

mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 441 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions six cent quarante-quatre mille deux cent trente-huit euros (EUR 6.644.238,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de six millions six cent cinquante-six mille sept cent trente-huit euros (EUR 6.656.738,-), en émettant six millions six cent quarante-quatre mille deux cent trente-huit (6.644.238,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des cinq millions huit cent cinq mille quatre-vingt-six (5.805.086) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cinq millions huit cent cinq mille quatre-vingt-six euros (EUR 5.805.086,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à huit cent trente-neuf mille cent cinquante-deux (839.152) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de huit cent trente-neuf mille cent cinquante-deux euros (EUR 839.152,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de six millions six cent cinquante-six mille sept cent trente-huit euros (EUR 6.656.738,-) divisé en six millions six cent cinquante-six mille sept cent trente-huit (6.656.738) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille sept cent cinquante euro (3.750,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36637. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125836/127.

(110144791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Dow International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.025.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.671.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of August.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Dow International Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 21 June 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.671 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 10.30 a.m. by Mr. Marc Loesch, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to fifty million twenty-five thousand United States Dollars (USD 50,025,000.-).

2 To issue fifty million (50,000,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholder present or represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder present or represented declared that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of the sole shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) to fifty million twenty-five thousand United States Dollars (USD 50,025,000.-).

Second resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to issue fifty million (50,000,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Dow Europe GmbH, a company with registered office at Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Switzerland (the "Subscriber"), represented by Mr. Marc Loesch, aforementioned, by virtue of a proxy given on 15 August 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for fifty million (50,000,000) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) per share and to fully pay up these new shares by a contribution in cash.

The amount of fifty million United States Dollars (USD 50,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the fifty million (50,000,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of the sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at fifty million twenty-five thousand United States Dollars (USD 50,025,000.-) divided into fifty million twenty-five thousand (50,025,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 10.50 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de Dow International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 21 juin 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.671 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Maître Marc Loesch, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Alessandro SORCINELLI, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante millions dollars des États-Unis (USD 50.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 25.000.-) à cinquante millions vingt-cinq mille dollars des États-Unis (USD 50.025.000.-).

2 Emission de cinquante millions (50.000.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(i) Que l'associé présent ou représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par l'associé, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'associé présent, le mandataire de l'associé représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que la procuration de l'associé représenté, après avoir été signée par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'associé présent ou représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

(iv) Que l'assemblée générale de l'associé unique était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante millions dollars des Etats-Unis (USD 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) à cinquante millions vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 50.025.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'émettre cinquante millions (50.000.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Dow Europe GmbH, une société ayant son siège social à Bachtobelstrasse 3, CH-8810 Horgen, Suisse (le «Souscripteur»), représentée par M. Marc Loesch, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée le 15 août 2011 qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinquante millions (50.000.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar des États-Unis (USD 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant de cinquante millions dollars des États-Unis (USD 50.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinquante millions (50.000.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale de l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinquante millions vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.025.000,-) divisé en cinquante millions vingt-cinq mille (50.025.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euro (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Loesch, R. Bonneau, A. Sorcinelli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 septembre 2011. Relation: RED/2011/1834. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127063/157.

(110146646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.717.990,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.442.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 442 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight million seven hundred and five thousand and four hundred ninety euro (EUR 8,705,490.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of eight million seven hundred and seventeen thousand and nine hundred ninety euro (EUR 8,717,990.-) by the issue of eight million seven hundred and five thousand and four hundred ninety (8,705,490) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to seven million six hundred and five thousand and six hundred fourteen (7,605,614) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of seven million six hundred and five thousand and six hundred fourteen euro (EUR 7,605,614.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to one million ninety nine thousand and eight hundred seventy six (1,099,876) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a Claim in the amount of one million ninety nine thousand and eight hundred seventy six euro (EUR 1,099,876.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at eight million seven hundred and seventeen thousand and nine hundred ninety euro (EUR 8,717,990.-) divided into eight million seven hundred and seventeen thousand and nine hundred ninety (8,717,990) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand two hundred twenty euro (4,220.- EUR)

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 12 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 442 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions sept cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.705.490,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.717.990,-), en émettant huit millions sept cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix (8.705.490,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des sept millions six cent cinq mille six cent quatorze (7.605.614) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept millions six cent cinq mille six cent quatorze euros (EUR 7.605.614,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à un million quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-seize (1.099.876) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-seize euros (EUR 1.099.876,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.717.990,-) divisé en huit millions sept cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (8.717.990) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille deux cent vingt euro (4.220,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36639. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125838/127.

(110144789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.443.006,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.472.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 14 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 472 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million four hundred and thirty thousand and five hundred and six euro (EUR 7,430,506.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of seven million four hundred and forty three thousand and six euro (EUR 7,443,006.-) by the issue of seven million four hundred and thirty thousand and five hundred and six (7,430,506) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to six million four hundred and ninety one thousand and nine hundred (6,491,900) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of six million four hundred and ninety one thousand and nine hundred euro (EUR 6,491,900.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to nine hundred thirty eight thousand and six hundred and six (938,606) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of nine hundred thirty eight thousand and six hundred and six euro (EUR 938,606 -) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

The share capital of the Company is set at seven million four hundred and forty three thousand and six euro (EUR 7,443,006.-) divided into seven million four hundred and forty three thousand and six (7,443,006) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred thirty euro (3,930.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 14 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 472 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions quatre cent trente mille cinq cent six euros (EUR 7.430.506.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), à un montant de sept millions quatre cent quarante-trois mille six euros (EUR 7.443.006.-), en émettant sept millions quatre cent quarante mille cinq cent six (7.440.506.-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR

1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des six millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent (6.491.900) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent euros (EUR 6.491.900,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à neuf cent trente-huit mille six cent six (938.606) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent trente-huit mille six cent six euros (EUR 938.606,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

Le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions quatre-cent quarante-trois mille six euros (EUR 7.443.006,-) divisé en sept millions quatre-cent quarante-trois mille six (7.443.006) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cent trente euro (3.930,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36641. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125840/127.

(110144787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Paramina Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.775.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} septembre 2011

L'associé unique de Paramina S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du Gérant B suivant avec effet au 2 septembre 2011:

* Alexandra Petitjean;

- de nommer la personne suivante «Gérant B» avec effet au 2 septembre 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Justyna Bielasik, né le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2011128026/16.

(110146760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Itaipava Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127721/11.

(110147391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127726/10.

(110147109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Immotras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 125.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127733/10.

(110146899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2011

1. M. Juan Antonio PEREZ RAMIREZ a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

2. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

4. La société à responsabilité limitée REVISA, Société à responsabilité limitée, n'a pas été renouvelée dans son mandat de commissaire.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé avec effet au 29 août 2011, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011129538/23.

(110149274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62547 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127741/10.

(110147073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

ÄVWL Real Asset Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 141.577.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 14. September 2011.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2011128148/12.

(110147923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Phoenix Manufacturing and Trading AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.269.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 25 août 2011 à 10h30

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de l'Administrateur en fonction soit:

Monsieur Dimitri DE ROECK

Le mandat de l'Administrateur est reconduit et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sarl, ayant son siège social au 80, Rue des Romains L-8041 STRASSEN

Le mandat du Commissaire est reconduit et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 25 août 2011 à 12h

Le conseil d'Administration décide à l'unanimité de reconduire le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Dimitri DE ROECK. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHOENIX MANUFACTURING AND TRADING AG

Signature

Référence de publication: 2011131796/24.

(110151374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127743/10.

(110147465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Jinyou Mining Investment Limited Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011127751/10.

(110146965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127779/10.

(110147186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Saint-Georges, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 122.601.

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAINT-GEORGES, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 122601, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 163 du 12 février 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 5.900.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,-EUR à 6.000.000, EUR, par l'émission de 59.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires

présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), par l'émission de cinquante-neuf mille (59.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, à libérer intégralement par un versement en numéraire.

Souscription et libération

Les cinquante-neuf mille (59.000) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire par l'actionnaire unique l'établissement de droit du Liechtenstein TENDEM ANSTALT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Pflugstrasse 10/12 (Liechtenstein).

La somme de cinq millions neuf cent mille euros (5.900.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la prédite société anonyme SAINT-GEORGES, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) SAINT-GEORGES, having its registered office at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg number B 122601, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 1st of December 2006, published in the Mémorial C number 163 of the 12th of February 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 7th of July 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr. Romain ZIMMER, chartered accountant, residing professionally at L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Myriam DERAIDEUX, private employee, residing professionally at L2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the present meeting is the following:

126697

Agenda:

1.- Increase of the share capital to the extent of 5,900,000.-EUR, in order to raise it from its present amount of 100,000.-EUR to 6,000,000. EUR, by the issue of 59,000 new shares with a nominal value of 100.EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of incorporation.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of five million nine hundred thousand Euro (5,900,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) up to six million Euro (6,000,000.- EUR), by the issue of fifty-nine thousand (59,000) new shares with a par value of one hundred Euro (100.-EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and Payment

The fifty-nine thousand (59,000) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash by the sole shareholder the establishment under Liechtenstein law TENDEM ANSTALT, having its registered office at FL-9490 Vaduz, Pflugstrasse 10/12 (Liechtenstein).

The sum of five million nine hundred thousand Euro (5,900,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the pre-said public limited company SAINT-GEORGES as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The share capital is set at six million Euro (6,000,000.- EUR), represented by sixty thousand (60,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand eight hundred and fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the French and the English text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Romain ZIMMER, Myriam DERAIDEUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3065. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127888/129.

(110147491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Allgemeine Gesellschaft für Verbriefungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.746.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 septembre 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 septembre 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 12 septembre 2011 et pour une période de 5 ans. Le mandat sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Danielle Delnoije, né le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011128152/20.

(110147813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Starboard Property Group Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.103.

—
L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

la société «PRESTINVEST CONSEIL SARL», une société constituée et existant sous le droit suisse, établie et ayant son siège social au 11 rue de la Rôtisserie, CH-1204 Genève, Suisse, immatriculée au Registre de Commerce Suisse, sous le numéro CH-660-1406006-2;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 25 août 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie mandante, la société «PRESTINVEST CONSEIL SARL» agissant en sa qualité d'associé unique de la société «STARBOARD PROPERTY GROUP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR), constituée par acte notarié dressé en date du 24 février 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 14 juin 2006, sous le numéro 1152 et page 55294, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115 103 et ayant son siège social actuel au 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 21 février 2008, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial, le 2 avril 2008, sous le numéro 796 et page 38199.

Laquelle partie mandante, représentée comme il est dit ci-avant et agissant en sa susdite qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société du 41 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège vers la commune de Bertrange, l'associé unique DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, lequel article aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés».

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter, avec effet au 22 août 2011, la démission de la société «Dillon Holding Ltd», de son mandat de gérant unique de la Société et de lui accorder, avec même effet, pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat de gérant de la Société.

Quatrième résolution

Afin de remplir ledit poste de gérant unique de la Société devenu vacant suite à cette démission constatée à la résolution précédent, l'associé unique DECIDE de nommer aux fonctions de nouveau gérant unique et pour une durée indéterminée:

la société «CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.199.

Conformément à l'article DOUZE (12) des statuts de la Société, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire du comparant prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LALLOUETTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: EAC/2011/11642. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011126078/57.

(110145377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127780/10.

(110147197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Mili Malo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 114.400.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011127791/11.

(110147163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Moly-Cop Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127794/10.

(110147231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Alanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.829.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 septembre 2011

La cooptation de M. Sébastien ANDRE décidée par le conseil d'administration en date du 30 août 2011 a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 14.9.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALANIS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011128165/14.

(110147881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.296.723,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.381.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,412 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 381 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million two hundred and eighty-four thousand two hundred and twenty-three euro (EUR 7,284,223.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of seven million two hundred and ninety-six thousand seven hundred and twenty-three euro (EUR 7,296,723.-) by the issue of seven million two hundred and eighty-four thousand two hundred and twenty-three (7,284,223) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to six million three hundred and sixty-four thousand one hundred and twenty-one (6,364,121) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of six million three hundred and sixty-four thousand one hundred and twenty-one euro (EUR 6,364,121.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to nine hundred and twenty thousand one hundred and two (920,102) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of nine hundred and twenty thousand one hundred and two euro (EUR 920,102.-)

(the "Claim 2" and together with the Claim1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at seven million two hundred and ninety-six thousand seven hundred and twenty-three euro (EUR 7,296,723.-) divided into seven million two hundred and ninety-six thousand seven hundred and twenty-three (7,296,723) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred euro (3,900.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 381 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-trois euros (EUR 7.284.223.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), à un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent vingt-trois euros (EUR 7.296.723.-), en émettant sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent vingt-trois (7.284.223.-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des six millions trois cent soixante-quatre mille cent vingt et une (6.364.121) nouvelles part sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de six millions trois cent soixante-quatre mille cent vingt et un euros (EUR 6.364.121.-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à neuf cent vingt mille cent deux (920.102) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent vingt mille cent deux euros (EUR 920.102,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent vingt-trois euros (EUR 7.296.723,-) divisé en sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent vingt-trois (7.296.723) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euros (3.900,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation : LAC/2011/36629. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125843/127.

(110144772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

St-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.643.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011129535/9.

(110149467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Leighton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.639.

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEIGHTON S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 147.639, constituée suivant acte reçu le 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1736 du 9 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de l'administrateur unique.
- 2.- Création des catégories d'Administrateurs A et B.
- 3.- Nomination des trois administrateurs suivants:

Catégorie A:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Expert Comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Catégorie B:

- Madame Isabelle SOTTO-SIDOUN, née le 26/11/1963 à Saint-Maur-des-Fosses (France), demeurant au 6, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

4.- Modification des pouvoirs de signature, de telle sorte que la Société soit engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

5.- Démission du Commissaire aux Comptes actuel.

6.- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S. à.r.l. (RCS B 60.219), ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

7.- Transfert du siège social de son adresse actuelle au 63-65, rue de Merl, L2146 Luxembourg.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'Administrateur unique, savoir Monsieur Luc Sunnen et de lui donner décharge entière et définitive pour l'exécution de son mandat à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer 2 catégories d'Administrateurs:

- les Administrateurs de catégorie A et
- les Administrateurs de catégorie B

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer 3 nouveaux Administrateurs, pour une durée de six ans, savoir:

Administrateurs de Catégorie A:

- Monsieur Jean-Marc FABER, Expert-Comptable, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L2146 Luxembourg.

- Monsieur Christophe MOUTON, employé, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Administrateur de catégorie B:

- Madame Isabelle SOTTO-SIDOUN, employée, née le 26 novembre 1963 à Saint-Maur-des-Fosses (France), demeurant au 6, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature, de telle sorte que la Société soit désormais engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts, comme suit:

Version anglaise:

« **Art. 13.** Binding signatures. The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signature of one class A Director and one class B Director or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 15 of the present Articles.»

Version française:

« **Art. 13.** Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 15 des Statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du Commissaire au Comptes actuel et de nommer en remplacement, pour une durée de six ans:

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S. à r.l. (RCS B 60219), ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri à L2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, A. BELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127194/95.

(110146729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

**Santa Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 128 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.767.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of August.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Luxco 131 S.à r.l., a private limited liability company, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.644;

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on August 8, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Luxco 131 S.à r.l., is the sole actual shareholder of LuxCo 128 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 28, 2010, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations number 2421 of 10 November 2010 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

126705

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Santa Capital I S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 2.** The company's name is Santa Capital I S.à r.l.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000 (ONE THOUSAND EURO).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Luxco 131 S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.644;

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,

en vertu d'une procuration datée du 8 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Luxco 131 S.à r.l., est la seule et unique associée de la société «LuxCo 128 S.à r.l.», société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2421 du 10 novembre 2010 (la «Société»);

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «Santa Capital I S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de Santa Capital I S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36289. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011127200/76.

(110146568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Abbott International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.772.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011128045/13.

(110146960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Müller Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 80.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127797/10.

(110147248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Max Premium Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 157.992.

L'an deux mille onze, le six septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société civile MAX ATELIER SCI, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 33, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3083,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Mohamad JIZAOUJ, ingénieur diplômé, demeurant à L-8079 Bertrange, 86, rue de Leudelange,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Max Premium Invest S.à r.l., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.992 (NIN 2010 2446 306),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 577 du 28 mars 2011.

II. Le capital de la société s'élève au montant d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 1.180.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à la société civile MAX ATELIER SCI.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit la résolution qu'elle a prise:

Résolution unique

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 2.207.920.-) pour le porter du montant d'UN MILLION CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 1.180.000.-) au montant de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 3.387.920.-) sans création de nouvelles parts sociales.

Le montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 2.207.920.-) a été libéré par l'associée unique moyennant versement en espèces sur un compte bancaire de la société Max Premium Invest S.à r.l..

Le montant de DEUX MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 2.207.920.-) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la représentation des pièces justificatives de libération.

Constatation

Il est constaté que suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 6 septembre 2011, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, les mille (1.000) parts sociales de la société Max Premium Invest S.à r.l. sont attribuées comme suit:

1.- La société civile MAX ATELIER SCI, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 33, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3083, cinq cents parts sociales	500
2.- La société à responsabilité limitée Entreprise Kuhn, ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.458, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Est intervenue au présent acte:

La société à responsabilité limitée Entreprise Kuhn, préqualifiée, laquelle est ici représentée par son gérant unique Monsieur Roland KUHN, entrepreneur de construction, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil la prédite cession de parts sociales a été acceptée au nom de la société Max Premium Invest S.à r.l., par son gérant de la société Monsieur Mohamad JIZAOUI, prénommé, avec dispense de signification.

Ensuite les comparants prient le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (€ 3.387.920.-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- La société civile MAX ATELIER SCI, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 33, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3083, cinq cents parts sociales	500
2.- La société à responsabilité limitée Entreprise Kuhn, ayant son siège social à L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.458, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1.000

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Le droit de préemption est réglé au sein d'un pacte d'associés.

Toute offre d'achat de parts d'un tiers, pour pouvoir être considérée comme valable, devra comporter une option d'achat fixe et irrévocable pour l'ensemble des parts, et ce au même prix. L'accord préalable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social est requis en cas de vente à un tiers.

Troisième résolution

Les associées décident de nommer Monsieur Roland KUHN, prénommé comme deuxième gérant de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Mohamad JIZAOUI, prénommé, est confirmé en sa fonction de gérant.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms et prénoms, états et demeures, ils ont signé avec nous Notaire, le présent acte.

Signé: M. JIZAOUI, R. KUHN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 7 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127222/95.

(110146205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Angel PEC B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

—
EXTRAIT

Sophie Laguesse a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 juillet 2011 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Katia Panichi, demeurant au 2 place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, née le 2 septembre 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) avec effet au 20 juillet 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Geoffrey Henry
- Isabelle Probstel
- Cindy Teixeira
- Katia Panichi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011129572/22.

(110148233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Abbott Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.635.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011128046/13.

(110146957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.273.451,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.382.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 382 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seven million two hundred and sixty thousand nine hundred and fifty-one euro (EUR 7,260,951.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of seven million two hundred and seventy-three thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 7,273,451.-) by the issue of seven million two hundred and sixty thousand nine hundred and fifty-one (7,260,951) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to six million three hundred and forty-three thousand seven hundred and ninety-two (6,343,792) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of six million three hundred and forty-three thousand seven hundred and ninety-two euro (EUR 6,343,792.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to nine hundred and seventeen thousand one hundred and fifty-nine (917,159) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of nine hundred and seventeen thousand one hundred and fifty-nine euro (EUR 917,159.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

The share capital of the Company is set seven million two hundred and seventy-three thousand four hundred and fifty-one euro (EUR 7,273,451.-) divided into seven million two hundred and seventy-three thousand four hundred and fifty-one (7,273,451) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

126710

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred euro (3,900.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412,-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 9 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 382 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept millions deux cent soixante mille neuf cent cinquante et un euros (EUR 7.260.951,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), à un montant de sept millions deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 7.273.451,-), en émettant sept millions deux cent soixante mille neuf cent cinquante et une (7.260.951,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des six millions trois cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze (6.343.792) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une d'un montant de six millions trois cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-douze euros (EUR 6.343.792,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à neuf cent dix-sept mille cent cinquante-neuf (917.159) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de neuf cent dix-sept mille cent cinquante-neuf euros (EUR 917.159,-) (le "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de sept millions deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante et un euros (EUR 7.273.451,-) divisé en sept millions deux cent soixante-treize mille quatre cent cinquante et une (7.273.451) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille neuf cents euro (3.900,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36630. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011

Référence de publication: 2011125844/127.

(110144771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fondation Feltz-Klensch, Fondation.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.

R.C.S. Luxembourg G 79.

La soussignée, Maître Eliane SCHAEFFER, avocate à la Cour, demeurant à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, déclare par les présentes démissionner de ses fonctions d'administrateur de la Fondation FELTZ-KLENSCH, avec siège à L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro G79, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Eliane SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011128548/12.

(110147638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Anchor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.402.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 12 septembre 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 12 septembre 2011.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 12 septembre 2011 et pour une période de 4 ans. Le mandat sera renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Danielle Delnoije, né le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011128153/20.

(110147812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Niquel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.601.

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Benoît FLANDROY, informaticien, né le 19 octobre 1970 à Soignies (Belgique), demeurant à B-7090 Braine-le-Comte, 73, rue du Grand Péril,

ici représenté par Monsieur François BOUDRY, administrateur de sociétés, demeurant à L-8824 Perlé, 4, rue Neuve, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 août 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.- Monsieur François BOUDRY, administrateur de sociétés, né le 30 novembre 1947 à Auderghem (Belgique), demeurant à L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «NIQUEL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-7324 Mullendorf, 56, rue de Hunsdorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.601, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 15 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 13 janvier 2005 (ci-après la «Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, comme suit:

- Monsieur Benoît FLANDROY, préqualifié: quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
- Monsieur François BOUDRY, préqualifié: dix parts sociales	10
Total des parts: cinq cents parts sociales	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle de L-7324 Mullendorf, 56, rue de Hunsdorf à l'adresse suivante: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve;

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-7324 Mullendorf, 56, rue de Hunsdorf à l'adresse suivante: L-8824 Perlé, 4, rue Neuve.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Boudry, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 septembre 2011. Relation: RED/2011/1835. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127271/65.

(110146664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62600 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127823/10.

(110147023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Regent S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.567.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127851/10.

(110146882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

BRE/Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.323.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 25 juillet 2011

En date du 25 juillet 2011, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler le mandat de

- Madame Cornelia M.W. van den Broek
- Monsieur Robert W. Simon
- Monsieur Dennis J. McDonagh

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012,

de renouveler le mandat de

- Euraudit Sàrl

En tant que commissaire/personne chargé du contrôle des comptes de la Société, avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130156/23.

(110149015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.201.015,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.422.

—
In the year two thousand and eleven, on the tenth day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with a share capital of one hundred and eight million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and twelve euro (EUR 108,197,412.-) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 160 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 10 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 12 July 2011, in the course of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 162 422 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eight million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifteen euro (EUR 8,188,515.), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of eight million two hundred and one thousand and fifteen euro (EUR 8,201,015.-) by the issue of eight million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and fifteen (8,188,515) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to accept the subscription and payment of such shares as follows:

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to seven million one hundred and fifty-four thousand thirty (7,154,030) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of seven million one hundred and fifty-four thousand thirty euro (EUR 7,154,030.-) (the "Claim 1").

The Sole Shareholder declared to subscribe to one million thirty-four thousand four hundred and eighty-five (1,034,485) new shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares by a contribution in kind consisting of a claim in the amount of one million thirty-four thousand four hundred and eighty-five euro (EUR 1,034,485.-) (the "Claim 2" and together with the Claim 1 hereafter referred as to the "Claims"). Following the contributions in kind, the Claims cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed shares).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at eight million two hundred and one thousand and fifteen euro (EUR 8,201,015.-) divided into eight million two hundred and one thousand and fifteen (8,201,015) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately four thousand one hundred euro (4.100.- EUR).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze août.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de cent huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent douze euros (EUR 108.197.412.-) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160 396 (ci-après dénommé l'Associé Unique)

représentée par M^e Elisa Faraldo Talmon, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 10 août 2011.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee International (Luxembourg) Investments 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché du Luxembourg par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, le 12 juillet 2011, sur le point d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162 422 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'actionnaire unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quinze euros (EUR 8.188.515.-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-), à un montant de huit millions deux cent un mille quinze euros (EUR 8.201.015.-), en émettant huit millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quinze (8.188.515,-) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes et d'accepter la souscription et le paiement de ces parts sociales comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique déclare avoir souscrit à l'ensemble des sept millions cent cinquante-quatre mille trente (7.154.030) nouvelles part sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant de sept millions cent cinquante-quatre mille trente euros (EUR 7.154.030,-) (la "Créance 1").

L'Associé Unique déclare avoir souscrit à un million trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq (1.034.485) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et déclare avoir payé entièrement ces nouvelles parts sociales grâce à un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.034.485,-) (la "Créance 2" et ensemble avec la Créance 1 sont dénommés les "Créances"). Suite aux apports en nature, les Créances cessent d'exister et l'Associé Unique ne détiendra plus aucune créance envers la Société (autre que recevoir les parts sociales souscrites ci-dessus).

L'Associé Unique, déclare également qu'il n'existe aucun obstacle au libre transfert des Créances à la Société sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour réaliser l'ensemble des notifications, enregistrements et autre formalités nécessaires pour accomplir un transfert valable des Créances à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société, pour refléter l'augmentation de capital prévue ci-dessus:

"Le capital social de la Société est fixé à un montant de huit millions deux cent un mille quinze euros (EUR 8.201.015,-) divisé en huit millions deux cent un mille quinze (8.201.015) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille cent euros (4.100,- EUR).

Déclaration

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Faraldo Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2011. Relation: LAC/2011/36633. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125846/127.

(110144769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

RE Debt Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 161.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127855/10.

(110147150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 2 septembre 2011

L'associé unique a pris en date du 2 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- L'associé unique constate que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Alan Dundon, gérants de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128307/16.

(110147659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Ivory Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.661.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 9 septembre 2011 à 17.00 heures

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117, Val des Bons-Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 septembre 2011.

IVORY INVESTHOLDING SA

SELINE FINANCE Ltd / SELINE MANAGEMENT Ltd

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128263/18.

(110147599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

PERF1 SA, Pan European Real Estate Fund 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.241.

—
L'an deux mil onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 1 S.A., en abrégé PERF1 1 S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.241, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil, des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant total de Euro 56.303.000 (cinquante six millions trois cent trois mille euros) par versement en espèces et par émission de 563.030 (cinq cent soixante-trois mille trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital est ainsi porté de son montant actuel de Euro 50.000 (cinquante mille euros) à un montant de Euro 56.353.000 (cinquante six millions trois cent cinquante trois mille euros).

2) Souscription et libération des 563.030 nouvelles actions ainsi créées par un versement partiel de Euro 51.358.000 (cinquante et un million trois cent cinquante huit mille euros).

3) Modification subséquente des statuts.

4) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 56.303.000 (cinquante six millions trois cent trois mille euros) pour porter le capital social actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à un montant de

EUR 56.353.000 (cinquante-six millions trois cent cinquante-trois mille euros) par l'émission de 563.030 (cinq cent soixante-trois mille trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 56.303.000 (cinquante six millions trois cent trois mille euros) et la libération partielle de cette augmentation par apport en numéraire à concurrence d'un montant de EUR 51.358.000 (cinquante-et-un millions trois cent cinquante-huit mille euros) par l'actionnaire unique, SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., ayant son siège social à De Boelelaan 7, NL-1089 HJ Amsterdam.

La preuve du transfert des apports faits à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 56.353.000 (cinquante six millions trois cent cinquante trois mille euros) représenté par cinq cent soixante-trois mille cinq cent trente (563.530) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 6.000..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38944. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127294/67.

(110146283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Santa Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011127861/10.

(110146863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127866/10.

(110147460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Musca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 96.900.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 août 2011 au siège social de la société

L'Assemblée accepte la démission des trois administrateurs Dodial S.A., Alter Director INC. et BAIC Management S.à.r.l. et nomme en leur remplacement, en qualité d'administrateur unique, M. Alexandre Desseilles, né à Carcassonne, le 26 août 1975, résident à 7, Allée des Soupîrs, 31000 Toulouse (France).

Le mandat de l'administrateur unique nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Pour la Société

Le Conseil d'administration

BAIC Management S.à.r.l. / Dodial S.A.

Représentée par Bruno ABBATE / Représentée par Isabelle CLAUDE

ADMINISTRATEUR / ADMINISTRATEUR

Référence de publication: 2011129604/21.

(110148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Navlink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 76.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 août 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de Mr Koen LOZIE, Mr Joseph WINDY et de COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT S.à r.l., Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Extrait sincère et conforme

NAVLINK S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011129606/21.

(110148298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sadyd S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 31.878.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Farida OMAADACHAK, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société P&L FIDES LIMITED, ayant son siège social à 2-4 Arch Makarios III Avenue, Capital Center, 7th floor, office 703, 1065 Nicosie, Chypre;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 27 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "SADYD S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 31.878, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant Maître Marc ELTER en date du 19 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 87 du 20 mars 1990.

II.- Que son mandant, représenté comme dit ci-avant, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme holding "SADYD S.A.", dont le capital social s'élève actuellement à EUR 867.627,34,- (huit cent soixantesept mille six cent vingt-sept euros et trente-quatre cents), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, son mandant représenté comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne comme liquidateur de la société: Confidentia (Fiduciaire) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

IV.- Que son mandant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

V.- En sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme holding "SADYD S.A.", son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Son mandant tel que représenté déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, équivalant par la même à une transmission universelle du patrimoine de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Le rapport du liquidateur après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'actionnaire unique donne décharge au Liquidateur pour l'exercice de sa mission.

VI.- Que son mandant nomme en sa qualité de commissaire à la liquidation la société AUDIEX S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

VII.- Après avoir pris connaissance du rapport de la société AUDIEX S.A., en sa qualité de commissaire à la liquidation, son mandant en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société AUDIEX S.A., pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

VIII.- L'actionnaire Unique, constitué en troisième assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme holding "SADYD S.A." a définitivement cessé d'exister.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la mise en liquidation de la société anonyme holding "SADYD S.A.".

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur.

XI.- Que les livres et documents de la société seront déposés à l'ancien siège social de la société dissoute.

XII.- Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. OMAADACHAK, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/146. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011126723/63.

(110145710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.